

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt, Isabelle Beurivage et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Denis Bourgault, François Potvin et Jean Morency.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE DANIEL BOISCLAIR.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Daniel Boisclair procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

---

2021-241

## REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 novembre 2021, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Dépôt des rapports d'audit
8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
9. Dépôt des déclarations des dons et avantages de plus de 200 \$
10. Approbation des comptes du mois de novembre 2021
11. Autorisation de factures de 25 000 \$ et plus
12. Demande d'emprunt temporaire de 1 500 000 \$ en attente du financement à long terme des règlements 546-2019, 548-2019 (553-2019) et 549-2019
13. Adoption du budget 2022 de l'Aérodrome Lac-Saint-Jean
14. Achat regroupé d'abat-poussière pour l'année 2022
15. Fonds de la ruralité 2021 - Ajout d'un projet
16. Dérogation mineure au 1144 rue Lydoric-Doucet
17. Adoption du règlement de remplacement 572-2021, modifiant le règlement de zonage 424-2011
18. Adoption du règlement 579-2021, modifiant le règlement de zonage 424-2011
19. Adoption second projet de règlement 580-2021, modifiant le règlement de zonage 424-2011
20. Avis de motion - Règlement 582-2021, modifiant le plan d'urbanisme 423-2011
21. Adoption du projet de règlement 582-2021, modifiant le plan d'urbanisme 423-2011
22. Demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC
23. Avis de motion - Règlement de taxation 2022
24. Tarification des services 2022
25. Acceptation du transfert de l'entente du promoteur du secteur rue Hélène
26. Autorisation de signature pour la vente d'un terrain devant le Pavillon Normandin
27. Officialisation d'embauche au poste de préposé à l'entretien (CAO et CS)
28. Officialisation d'embauche - Préposé à la vérification des passeports vaccinaux
29. Renouvellement de mandats au CCU
30. Financement du 211 par le gouvernement du Québec pour assurer un service national
31. Correspondance
32. Rapport des élus
33. Questions du public
34. Varia
35. Prochaine assemblée publique le 15 décembre 2021
36. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

M. Bourgault se retire pour le point 12.

2021-242

---

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE  
2021, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 novembre 2021, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 novembre 2021, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

2021-243

---

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Festival bien-être et retraite de yoga Commandite - Rabais sur chalet à la CAO	valeur de 337.50 \$
Fabrique de Normandin Commandite Prône	125 \$
Politique de subvention d'achat de produits d'hygiène durables Une demande	50 \$
Expo-sciences Hydro-Québec 2022 Commandite - Édition à la Polyvalente de Normandin	1 000 \$
Centre de ressources pour hommes Optimum Campagne de financement 2021-2022	100 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Aucune

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-244

---

DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT :

La directrice générale et greffière dépose les rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021.

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-245

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS  
PÉCUNIAIRE :

La directrice générale et greffière confirme séance tenante que tous les membres du conseil municipal lui ont remis leur déclaration d'intérêts pécuniaires dûment complétée et que le tout sera confirmé à la direction régionale des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Élus	Déclaration remise
Daniel Boisclair	Oui
Annie Vaillancourt	Oui
Marie-Lou Darveau	Oui
François Potvin	Oui
Denis Bourgault	Oui
Jean Morency	Oui
Isabelle Beaurivage	Oui

2021-246

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES DONNÉES ET  
AVANTAGES DE PLUS DE 200 \$ :

En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1) la greffière dépose au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un ou plusieurs des membres du conseil, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

2021-247

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE  
NOVEMBRE 2021 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de novembre 2021 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de novembre 2021 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de novembre 2021, pour un montant de 855 844.81 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 11-2021

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-248

AUTORISATION DE FACTURES DE 25 000 \$ ET  
PLUS :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante, supérieure à 25 000\$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2021-11-15	Toromont CAT	Acquisition d'une pépinière	264 625.31 \$
2021-12-06	Fernand Boilard inc.	Réfection St-Cyrille (décompte #5)	781 133.27 \$
2021-11-27	Pavex	Réfection St-Cyrille *Retenue spéciale (déformation)	337 722.97 \$ *15 000 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-249

DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE DE  
1 500 000 \$ EN ATTENTE DU FINANCEMENT À  
LONG TERME DES RÈGLEMENTS 546-2019, 548-  
2019 (553-2019) ET 549-2019 :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a adopté les règlements d'emprunt suivants:

# Règlements	Nom
546-2019	Décrétant une dépense de 1 047 000 \$ et un emprunt de 1 047 000 \$ pour l'aménagement de l'accès au parc industriel Est
548-2019 (553-2019)	Modifiant le règlement 548-2019 pour les travaux de renouvellement de conduites d'égout sur la rue Picard afin d'apporter des correctifs et diminuer la dépense de l'emprunt à 498 237 \$
549-2019	Décrétant une dépense de 296 000 \$ pour l'implantation de compteurs d'eau

CONSIDÉRANT que ces règlements ont respectivement été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 juin 2019, le 4 septembre 2019 et le 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin doit supporter le paiement des dépenses occasionnées par ces projets via ses liquidités, dans l'attente du financement permanent prévu dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin peut obtenir un emprunt temporaire d'une institution financière relativement à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beurivage,

- a) Que la Ville de Normandin demande un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales pour un montant maximum de 1 500 000 \$, versé au fur et à mesure du paiement des dépenses relatives aux règlements 546-2019, 548-2019 (553-2019) et 549-2019, les intérêts étant payables mensuellement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur lors de la signature du contrat de prêt, et ce, sans majoration, et le capital étant remboursé à l'obtention du financement à long terme, les déboursés déjà effectués se chiffrant à 1 000 000 \$ et les remboursements effectués se chiffrant à 1 000 000 \$, laissant un solde à débourser de 500 000 \$.
- b) Que le maire et /ou la directrice générale et greffière soient autorisés à signer tous les documents inhérents à la réalisation de cette transaction financière.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-250

ADOPTION DU BUDGET 2022 DE  
L'AÉRODRÔME LAC-SAINT-JEAN :

CONSIDÉRANT que l'Aérodrome Lac-Saint-Jean a déposé ses prévisions budgétaires 2022 et que la Ville de Normandin doit en faire l'adoption;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que la Ville de Normandin adopte les prévisions budgétaires d'opération et d'immobilisation 2022 de l'Aérodrome Lac-Saint-Jean.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-251

ACHAT REGROUPÉ D'ABAT-POUSSIÈRE POUR  
L'ANNÉE 2022 :

ATTENDU que la Ville de Normandin a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au "Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement" adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que la Ville confie à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la Ville pour l'année 2022.
- b) Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscriptions requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée.
- c) Que la Ville confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.
- d) Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- e) Que la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.
- f) Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-252

FONDS DE LA RURALITÉ 2021 - AJOUT D'UN  
PROJET :

CONSIDÉRANT la résolution 310-2020 adoptée le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'ajout d'une demande, recommandée par le CCLSC;

<b>Demandeur</b>	<b>Projet</b>	<b>Subvention allouée</b>
Ville de Normandin	Local Municipalité attrayante	930.74 \$

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beurivage,

Que le conseil municipal accepte d'agir à titre de partenaire de projet dans le cadre de la demande faite par l'organisme nommé précédemment.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-253

DÉROGATION MINEURE AU 1144 RUE  
LYDORIC-DOUCET :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour l'entreprise sise au 1144 rue Lydoric-Doucet, en regard de l'implantation d'un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme une marge arrière de 1.5 mètre et latérale de 1.8 mètre, alors que la réglementation actuelle autorise des marges maximales de 6 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit le 15 novembre dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la Ville de Normandin d'acquiescer à cette demande, conditionnellement à l'accord du propriétaire voisin, au 1518 avenue du Rocher;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que la dérogation mineure demandée pour l'entreprise sise au 1144 rue Lydoric-Doucet, soit, et est acceptée par le conseil municipal de Normandin, permettant l'implantation d'un bâtiment accessoire avec une marge arrière de 1.5 mètre et latérale de 1.8 mètre, alors que la réglementation actuelle autorise des marges maximales de 6 mètres.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2021-254

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE  
REPLACEMENT 572-2021, MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-2011 :

ATTENDU que la Ville de Normandin est régie par la *Loi sur les Cités et Villes* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU que le règlement de zonage de la Ville de Normandin est entré en vigueur le 28 décembre 2011;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Normandin a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU que le conseil municipal profite de cette occasion pour mettre à jour certaines autres dispositions de son règlement afin de régler des irritants;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une consultation écrite de 15 jours portant sur le projet de règlement a été tenue;

ATTENDU que le second projet de règlement n'a pas fait l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'il soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (c. E-2.2);

ATTENDU que conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le présent règlement fut soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC de Maria-Chapdelaine et que l'article 2.7 a été jugé non conforme;

ATTENDU que le présent règlement de remplacement est identique à sa précédente version, sauf pour le retrait de l'article 2.7;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin adopte le règlement de remplacement 572-2021, avec le retrait de l'article 2.7.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-255

ADOPTION DU RÈGLEMENT 579-2021,  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-  
2011 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance publique du 20 septembre 2021, ainsi que l'adoption du premier projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil de la ville de Normandin adopte le règlement 579-2021, modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de permettre les maisons de chambres au sein de la classe d'usages Ch "Hébergement", ainsi que de les permettre à la zone C17.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-256

ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT  
580-2021, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE 424-2011 :

CONSIDÉRANT que la Ville a tenu l'assemblée de consultation publique du 22 novembre au 7 décembre 2021 pour le projet de règlement 580-2021 modifiant le règlement de zonage 424-2011 et ses amendements afin d'ajuster et de créer plusieurs zones:

- Créer la zone H115 à même une partie de la zone C15, afin d'y permettre des usages résidentiels;
- Créer la zone CH116 à même une partie de la zone C04, afin d'y permettre des usages résidentiels en plus des usages commerciaux;
- Modifier les limites de la zone H64 afin d'y intégrer l'entièreté de la zone H62.

CONSIDÉRANT que ce second projet de règlement contient des dispositions qui pourront faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (c. E-2.2);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal de Normandin adopte le second projet de règlement 580-2021 modifiant le règlement de zonage 424-2011.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-257

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 582-2021,  
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 423-2011 :

Monsieur le conseiller Denis Bourgault, donne avis de motion à l'effet que sera adopté à une séance subséquente, le règlement 582-2021 modifiant le plan d'urbanisme 423-2011 afin de modifier le plan des affectations pour:

- Agrandir une aire d'affectation Habitation à même une partie d'une aire d'affectation Commerciale et service;
- Créer une aire d'affectation Commerciale, service et habitation à même une partie de l'aire d'affectation Commerciale et service.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

---

2021-258

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 582-  
2021, MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 423-  
2011 :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal de Normandin adopte le projet de règlement 582-2021, modifiant le plan d'urbanisme 423-2011 afin de modifier le plan des affectations tel qu'énuméré dans l'avis de motion précédent.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2021-259

DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC :

CONSIDÉRANT le projet de règlement de modification de zonage pour certaines zones;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

- a) Que le conseil municipal de Normandin demande à la MRC Maria-Chapdelaine de modifier son schéma d'aménagement afin de se rendre conforme à la décision de la CPTAQ (Réf.: # 427896).
- b) Que M. Jacques Potvin s'engage à transmettre à la MRC Maria-Chapdelaine toutes les informations relatives à la demande de modification du schéma d'aménagement;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-260

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE TAXATION  
2022 :

Monsieur le conseiller Denis Bourgault, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, un règlement ayant pour objet la fixation de taux variés de taxes foncières, des tarifs pour services municipaux, des taux pour la location des terrains des maisons mobiles et des conditions de perception pour l'exercice financier 2021.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

---

2021-261

TARIFICATION DES SERVICES 2022 :

CONSIDÉRANT que les annexes du règlement numéro 547-2019 doivent être modifiées pour y inclure les tarifs pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que ces annexes peuvent être modifiées par résolution;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que les annexes 1 à 9 du règlement 547-2019 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville de Normandin, soient modifiées et remplacées audit règlement.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-262

ACCEPTATION DU TRANSFERT DE L'ENTENTE  
DU PROMOTEUR DU SECTEUR RUE HÉLÈNE :

CONSIDÉRANT la vente des lots 5555422, 5255246, 5555415, 5555416, 5555417 et 5555420 situé dans le secteur de la rue Hélène à un nouveau promoteur;

CONSIDÉRANT que le contrat notarié de l'acquéreur mentionne que celui-ci s'engage à respecter l'ensemble des engagements du vendeur envers la Ville, soit les ententes signées le 24 août 2016 et le 7 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal accepte le transfert des clauses desdites ententes du vendeur au promoteur acquéreur des terrains ci-haut énumérés, situés dans le secteur de la rue Hélène.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-263

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA  
VENTE D'UN TERRAIN DEVANT LE PAVILLON  
NORMANDIN :

CONSIDÉRANT la ruelle passant devant l'ancien presbytère et le Pavillon Normandin;

CONSIDÉRANT le désir du Pavillon Normandin de se départir de cette portion de ruelle;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal de Normandin autorise M. Daniel Boisclair et Mme Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière à signer pour et au nom de la Ville, le contrat d'achat d'une partie de la ruelle passant devant l'ancien presbytère et le Pavillon Normandin, correspondant au lot 6476846.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-264

OFFICIALIZATION D'EMBAUCHE AU POSTE DE  
PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN (CAO ET CS) :

CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste de préposé à l'entretien Chute à l'Ours et Centre sportif;

CONSIDÉRANT que la candidature de M. Daniel Pilote répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beurivage,

Que le conseil municipal entérine la nomination de M. Daniel Pilote au poste de préposé à l'entretien Chute à l'Ours et Centre sportif, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-265

OFFICIALIZATION D'EMBAUCHE - PRÉPOSÉ À  
LA VÉRIFICATION DES PASSEPORTS  
VACCINAUX :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de préposée à la vérification des passeports vaccinaux;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Linsay Guay Dubois;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal entérine la nomination de Mme Lindsay Guay Dubois au poste temporaire de préposée à la vérification des passeports vaccinaux, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-266

RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU CCU :

CONSIDÉRANT que le mandat de trois membres se termine le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que deux membres ont manifesté l'intérêt de renouveler leur mandat pour les deux prochaines années, et qu'il reste un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin renouvelle le mandat de messieurs Jean-Marc Bernard et Réjean Fortin pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU) chacun pour un mandat de deux ans, se terminant le 31 décembre 2023.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-267

FINANCEMENT DU 211 PAR LE  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR ASSURER  
UN SERVICE NATIONAL :

CONSIDÉRANT que le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID-19, qui a permis de déployer le service dans notre région, est venu à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que sans le financement additionnel, précisé dans le mémoire joint aux présentes, déposé en février dernier au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire, au-delà du 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que la ligne d'inforéférence sociale 2-1-1, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données des 14 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services;

CONSIDÉRANT la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens, et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organismes communautaires;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal de Normandin demande au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211 tel que formulé dans le mémoire préparé en vue des préconsultations budgétaires.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CORRESPONDANCE :

Groupe Espoir; OBJET: Remerciement de notre aide financière de 100 \$.

Fondation de la famille terrienne; OBJET: Remerciement de notre appui lors de la fête régionale du 31 octobre dernier.

---

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

---

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

VARIA :

Aucun.

---

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 15  
DÉCEMBRE 2021 :

---

2021-268

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 21 heures 56.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

\_\_\_\_\_  
Daniel Boisclair, maire

\_\_\_\_\_  
Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière